



#14
2024

Sivry-Rance

BULLETIN COMMUNAL

EN BREF ...

Réserver une salle communale en ligne, c'est simple et rapide !
Un nouveau point cash à Sautin mais pas que ...
La circulation en forêt tant décriée à Sivry-Rance
A force de regarder son nombril, on ne voit pas l'horizon
CPAS de Sivry-Rance, quoi de neuf ?
Du neuf de la cellule bien-être animal

...

www.sivry-rance.be

**VENTE DE FLEURS
ARTIFICIELLES ET NATURELLES
à 5 km de Beaumont
POMPES FUNÈBRES
& FUNÉRARIUM
SAUTIN (pylône)**

- 2 salons avec cuisine séparée
- Salle de réception pour 75 personnes
- Vaste parking

L'équipe des funérailles Briez est à votre service 24h sur 24 afin d'organiser les funérailles de votre proche et les démarches administratives selon vos désirs et celui du défunt, tout en respectant votre budget, le code déontologique, les lois concernant le traitement de corps et l'accompagnement des familles.

BRIEZ BRUNO



**ENTREPRISE GÉNÉRALE
DE MENUISERIE
INTÉRIEURE ET EXTÉRIEURE**

**BOIS - P.V.C - ALU
Châssis - Porte - Escalier
Véranda - Parquet
Cloison - Volet**

**Chaussée de
Mons 67
6470 SAUTIN
(Pylône)**

Tél. 060 45 50 72 - 0475 95 32 71 (Bruno)
0474 05 20 18 (Lydia) - briez.bruno@gmail.com

**SPÉCIALISTE
EN
FABRICATION
D'ESCALIERS**

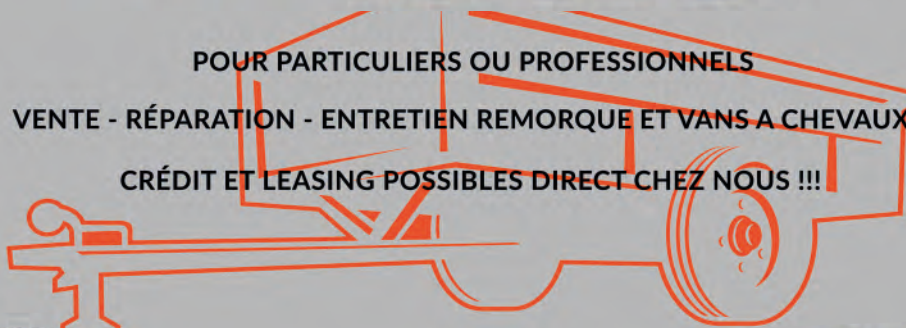
DC remorques

WWW.DC-REMORQUES.BE

POUR PARTICULIERS OU PROFESSIONNELS

VENTE - RÉPARATION - ENTRETIEN REMORQUE ET VANS A CHEVAUX

CRÉDIT ET LEASING POSSIBLES DIRECT CHEZ NOUS !!!



TVA:0837.189.281
RUE MARTINSART 25A
6470 - SIVRY

TEL +32(0) 60/214700
WWW.DC-REMORQUES.BE
DCREMORQUES@GMAIL.COM

BOTTE DU HAINAUT - COUVIN

MIEUX VIVRE CHEZ VOUS !

060/ 21 21 18

**NOUS APPORTONS À NOS
BÉNÉFICIAIRES AIDE ET SOUTIEN**

Aide pour les actes de la vie
quotidienne, courses et RDV médicaux,
préparation des repas, entretien du
logement et du linge, aide à la
toilette,...

**Aides familiales
Aides ménagères
Gardes à domicile
Ouvrier polyvalent**



Rue de Virelles 71
6460 CHIMAY
060/ 21 21 18
chimay@admr.be



GARAGE PHILIPPE JULLIEN & FILS

**DERNIÈRES TECHNOLOGIES DIAGNOSTIC
TOUTES MARQUES**

Analyse et code erreur de votre véhicule

PC DIAG GUTMANN

Et un technicien
ingénieur en
électromécanique
automobile à votre
service pour entretien
et détection de vos pannes.

À bientôt pour votre rdv



TOYOTA • SAUTIN

Tél + 32(0)60 45 63 45

Mesdames, Messieurs,
Chers amis,

Après six mois d'une météo maussade, avec d'importantes précipitations, battant tous les records depuis les relevés effectués depuis 1833, nous aspirons tous à un été lumineux et ensoleillé.

Bonne nouvelle, vous n'avez pas besoin de vous rendre en vacances à l'étranger car, comme vous le savez, notre belle commune n'a pas besoin d'une météo clémente pour rester dynamique.

De nombreuses activités auront lieu et vous attendent toutes et tous en famille.

Au mois de juillet, vous pourrez participer à la journée du bien-être animal (voir page 19), à la journée du mouton et du cheval de trait, aux nombreuses pauses quartier, à la 5^{ème} guinguette sous le marronnier, organisé par la Confrérie de la gâte d'or, et la ducasse du comité du calvaire.

Durant le mois d'août auront lieu le traditionnel tournoi de tennis chevrotin, le rallye automobile les boucles chevrotines et la ducasse du 15 août à Sivry.

En septembre, nous aurons l'occasion d'inaugurer la nouvelle maison du village de Grandrieu et la Confrérie de la gâte d'or nous convie, fin septembre, à son marché artisanal.

Concernant votre administration communale, nous venons de clôturer les comptes 2023. Les finances n'ont jamais été aussi bonnes car nous avons un boni extraordinaire et le taux d'endettement de notre commune est au plus bas depuis ces 20 dernières années.

La majorité MIL récolte ainsi les efforts de maîtrise budgétaire réalisés ces dernières années.

Je vous souhaite à tous et à tous un très bel été, de très belles vacances, et j'espère avoir le plaisir de vous rencontrer durant les activités dans nos villages.

Sivryrancement vôtre,
Votre dévoué Maieur,

Jean-Francois Gateller,
Votre dévoué Bourgmestre



SOMMAIRE

- | | | | |
|----|--|----|---|
| 4 | CPAS de Sivry-Rance, quoi de neuf ? | 16 | Prochaine rencontre du Conseil Consultatif de la petite enfance |
| 6 | Un nouveau point cash à Sautin et pas que .. | | Un soucis informatique ? |
| 8 | Composter à domicile, c'est facile avec du matériel à prix coûtant | 17 | "A force de se regarder son nombril, on ne voit pas l'horizon" |
| 9 | Solumob, nous bougeons pour votre mobilité | 18 | Du neuf de la cellule bien-être animal de Sivry-Rance |
| 10 | Préparez la rentrée scolaire à Sivry-Rance | 20 | Activité d'éveil au monde aquatique pour nos petits élèves |
| 11 | Réserver une salle communale en ligne, c'est simple et rapide ! | 21 | Très bonne nouvelle pour le village de Sivry ! |
| 12 | La circulation en forêt tant décriée à Sivry-Rance | 23 | Repair Café à Sivry-Rance |
| 16 | La petite chronique en wallon-picard | | Nos services communaux |

CPAS DE SIVRY-RANCE QUOI DE neuf ?



Rappelons-le, votre CPAS est à votre service pour toute une série d'aides ou d'accompagnements. Voici quelques soutiens possibles avec les modalités pratiques pour des rencontres éventuelles. Une situation difficile ? Du surendettement ? Un conseil juridique ? Un accès plus aisé à la culture ? N'hésitez pas à nous contacter !



DEMANDES DU SERVICE SOCIAL GÉNÉRAL

Vous pouvez vous présenter aux permanences sociales tous les jours (du lundi au vendredi) :

- Soit entre 9h à 11h30 au CPAS, rue Godart, 2 à 6470 SIVRY.
- Soit le mardi de 13h à 14h au sein du Castel des Roses, Grand-rue, 132 à 6470 RANCE.



DEMANDES DE FONDS MAZOUT

Vous devez vous présenter :

- Soit le mardi ou mercredi de 13 h à 15h au CPAS, rue Godart, 2 6470 SIVRY.
- Soit le mardi de 13h à 14h (Grand-rue), lors de la permanence sociale de RANCE.

Chaque nouvelle année, nous devons vérifier en votre présence si votre situation n'a pas changé et si vous rentrez toujours dans les conditions pour y prétendre.



DEMANDES SPECIFIQUES POUR LE SERVICE MEDIATION DE DETTES

Une permanence est organisée le jeudi de 9h00 à 11h30 au sein du CPAS (rue Godart, 2 à SIVRY)



POUR LES DEMANDES D'AIDE JURIDIQUE

Une permanence est assurée par un avocat un lundi par mois de 14h à 15h. Pour tout rdv, il est nécessaire de vous inscrire en téléphonant au CPAS.

Les prochaines dates sont les lundis 15 juillet, 23 septembre, 21 octobre, 25 novembre et 16 décembre.



PROBLÈME DE SURENDETTEMENT ?

Tout au long de l'année, le CPAS organise des groupes d'appui sur la problématique du surendettement.

Ces ateliers sont ouverts à toute la population. Les dates de ceux-ci seront annoncées sur notre page **Facebook « cpas de sivry-rance »**.

Pour toute inscription, veuillez prendre contact avec le CPAS.

En collaboration avec le Répit, Service agréé et spécialisé en assuétudes, des entretiens peuvent être réalisés dans nos locaux situés à RANCE ou à SIVRY.

le Répit
A.S.B.L.





PARTICIPATION À DES ACTIVITÉS CULTURELLES

Si vous souhaitez participer à des activités culturelles (danse, couture, poterie, éveil musical, ...) **conventionnées « article 27 »** et que vous ne bénéficiez pas de revenus suffisants, vous pouvez vous adresser au service social du CPAS qui réalisera une enquête sociale pour une éventuelle intervention financière dans le coût de ces activités.



GUIDANCE ÉNERGÉTIQUE

Guidance : mesures à prendre pour réaliser des économies d'énergie.

Aide sociale : dans le cadre de la fourniture d'énergie.

Aide financière : fonds social de l'eau, fonds d'énergie, allocation de chauffage, opération Mebar.

Sur rendez-vous au 060 41 41 90

Contact :

CPAS DE SIVRY-RANCE

Tél : 060/41.41.90

@ : cpas@sivry-rance.be



Magali Schepers
Présidente du CPAS et
échevine des affaires sociales

AUTRE ... À NOTER À L'AGENDA !

FORMATION

16/09/2024

13/12/2024

RENSEIGNEMENTS

Natacha POLIZZI

CPAS de Sivry-Rance

Rue Godart, 2 - 6470 Sivry

060/41.41.95 ou 0468/040.768

@ natacha.polizzi@sivry-rance.be



UN NOUVEAU POINT CASH À SAUTIN et pas que ...

batopin

Le 4 juin 2024 a été inauguré le nouveau distributeur BATOPIN pour l'entité de Sivry-Rance. Mis fonction depuis le 30 mai, ce nouveau point CASH se situe à Sautin et offre les fonctions de retrait d'espèces, de changement du code pin, de consultation de solde de compte à tous les citoyens, quelle que soit leur banque (Belfius, BNP Paribas Fortis, CBC, Fintro et ING)

QUI EST BATOPIN ?

Créée à l'initiative des banques Belfius, BNP Paribas Fortis, CBC/KBC et ING, la société Batopin déploie un nouveau réseau optimisé de points CASH neutres, répartis de façon équilibrée sur le territoire et installés là où les citoyens sont réellement à la recherche d'argent liquide. L'ensemble des distributeurs propres aux quatre banques disparaîtront ainsi progressivement pour faire place à ces points CASH neutres mieux répartis, et facilement reconnaissables grâce au logo Bancontact bien connu des Belges.

UN DISTRIBUTEUR DE CASH MAIS PAS QUE ...

Outre ce distributeur tant attendu, le site accueillera deux autres distributeurs ; de quoi compléter l'offre et proposer des services pratiques, utiles et anti-gaspi aux concitoyens.

Vous trouverez dès lors un distributeur de la Boulangerie La Fleureuse afin de proposer du pain du jour, des viennoiseries ou autres gourmandises en-dehors des heures d'ouverture.

Autre nouveauté, l'installation d'un distributeur de plats préparés de l'ASBL La Thiérache. Cette association, basée à Momignies, propose de bons petits repas, cuisinés local et de saison, servis dans des barquettes 100% recyclables. Besoin d'un repas facile ? Pas l'envie de concocter un souper ? À partir de 7€, le distributeur vous proposera un joli panel de plats savoureux.

RDV SUR LE SITE ... À CÔTÉ DE LA BOULANGERIE

Adresse : Route de Mons, 63 – 6470 Sautin

Jean-Francois Gatelier,
Bourgmestre de Sivry-Rance



Inauguration du 4 juin



LA bière des Sœurs de l'Abbaye.



E.R.: Anthony R. Martin • chaussée de Charleroi 591 • 1410 Waterloo • Belgium | SG02XXIV

L'abus d'alcool nuit à la santé.

**Grand Merci aux annonceurs
chez qui nous vous recommandons
vos travaux et achats !**



Menuiserie MOREAU Y & M SRL
Menuiserie Générale (Bois-PVC-Alu)



YVES MATHIEU
MOREAU

Toutes Rénovations et Aménagements intérieurs et extérieurs + Finitions • Châssis, Porte, Volets, Terrasse tous styles • Escaliers, Vérandas et Pergolas, Portes garage (Modèle au choix) • Bardage (Cèdre, Mélèze, Thermowood,...) • Isolation, Parquets • Cuisine (Artisanale de tous bois et tous styles) • Restauration portes intérieures existantes et Menuiserie intérieures existantes • Agréé par ISIB pour pose de Porte RF* (résistantes au feu) et cloisons RF de tous styles (résistantes au feu).



DEVIS GRATUIT !!!

Pour plus de photos de travaux réalisés, visitez notre page Facebook.



Rue Pierre Modeste, 1
6470 MONTBLIART (SIVRY-RANCE) BELGIQUE

e-mail : mathestar@hotmail.com

TVA BE 0777.303.758

Gsm : 0479/54.16.09 ou 0494/25.46.21

Tél & Fax: 060/41.21.09 (pour la France +003260412109)

Regifo
Edition

Ce bulletin est réalisé par
la srl REGIFO Edition

Nous remercions les annonceurs pour leur collaboration à la parution de ce bulletin communal. Nous nous excusons auprès de ceux qui n'auraient pas été contactés.

Si vous souhaitez paraître dans le prochain numéro, contactez-nous!

071/740 137
info@regifo.be - www.regifo.be



Votre conseiller en communication,
Eric VANSTEENWINCKEL se fera un plaisir de vous rencontrer.
Prenez contact avec lui au 0498/538 848

COMPOSTER À DOMICILE, C'EST FACILE AVEC du matériel à prix coûtant



Pour la quinzième année consécutive, IPALLE organise son « opération compost » et vous permet d'acheter du matériel à composter à prix coûtant !

COMPOSTER À DOMICILE, C'EST FACILE !

Le compostage à domicile vous permet de vous débarrasser rapidement de vos déchets organiques de cuisine (épluchures, coquilles d'œufs, essuies tout...) mais également de vos déchets verts de jardin (tailles, feuilles mortes, tontes en petites quantités...). Le compost ensuite récolté nourrira votre sol et vos plantations diverses (fleurs, arbres, potager...). Un retour à la terre plus qu'appréciable pour la planète et sa biodiversité !

UN PETIT COUP DE POUCE GRÂCE À DU MATÉRIEL À PRIX COÛTANT

Pour la quinzième année consécutive, IPALLE organise son « opération compost » qui permet d'acheter du matériel à composter à prix coûtant. Selon les quantités de déchets organiques et de déchets de jardin produits, deux types de systèmes à composter sont proposés à l'achat :

- Le fût de 280L et sa tige aératrice : 47 € ttc
- Le silo d'1m³ : 115 € ttc
- L'extension de silo d'1m³ : 91 € ttc
- Le Brass' compost pour aérer votre compost : 27 € ttc

COMMENT COMMANDER SON MATÉRIEL ?

Afin d'accéder à ce matériel à composter à prix coûtant, les citoyens doivent suivre un parcours en ligne disponible sur :

www.ipalle.be/action-compost-2024.

Le parcours consiste à visionner des petites vidéos explicatives sur le compostage à domicile et répondre à un quiz afin de tester vos connaissances de manière ludique.

Au terme du quiz, les participants seront renvoyés vers leur espace personnel accessible avec leur carte du recyparc. Ils pourront alors acheter et payer directement en ligne le matériel désiré tout en sélectionnant le recyparc de retrait. Le matériel acheté en ligne est ensuite à récupérer sur le recyparc sélectionné.

« L'opération compost 2024 » se tient uniquement en ligne, du 9 avril au 30 novembre 2024, sur www.ipalle.be et est ouverte uniquement aux habitants de Wallonie picarde, du Sud-Hainaut et de Lens.



SOLUMOB, NOUS BOUGEONS POUR votre mobilité

solumob
Nous bougeons pour votre mobilité

Solumob assure le transport de personnes à mobilité réduite en assurant un accompagnement de qualité. Celui-ci veillera entre autres à assurer la chaîne de prise en charge des PMR avec une attention particulière pour les personnes les plus dépendantes et les plus vulnérables.

MISSION PRINCIPALE

La mission de nos bénévoles est de transporter des personnes en difficulté de déplacement, et ce, tant pour des courses médicales que sociales.

NOUS RECHERCHONS DES VOLONTAIRES

Pour ce faire, nous avons besoin de volontaires désireux de donner quelques jours par mois et utilisant, naturellement, leur véhicule personnel. Si ceux-ci ne perçoivent aucune rémunération, ils sont logiquement défrayés de leurs kilomètres sur base de l'arrêté ministériel émanant de la région wallonne.

En outre, dans le cadre des missions, l'association couvre en omnium les dégâts que pourrait subir son véhicule ; le chauffeur et passagers sont également protégés via l'assurance.

UNE FORMATION PRÉALABLE

Qui plus est, et afin d'expliquer tant la philosophie de l'association que les méthodes correctes de travail ainsi que l'aspect social, le candidat chauffeur suit une formation de deux demi-journées, avec à la clé une évaluation. Ces formations se donnent dans la région des futurs bénévoles.

INTÉRESSÉ(E) ? CONTACTEZ-NOUS :

Si cette aide à autrui vous intéresse, vous êtes invité à contacter par mail :

volontaire@solumobvolontaires.be

Magali Schepers
Présidente du CPAS et
échevine des affaires sociales



ECOLES COMMUNALES



**Ecole communale
de Grandrieu**

Rue de Sivry, 4
6470 Grandrieu
Direction : Sabine Leleu
Tél. : 060/45.61.60 – 0488/71.62.16

Permanences : du 8 au 12 juillet de
9h à 16h et du 19 au 23 août de
14h à 18h ou sur RDV auprès de
Mme Sabine au 060/45.61.60.



**Ecole communale
de Sivry**

Grand'Place, 19
6470 Sivry
Direction : Olivier Hublet
Tél. : 060/45.57.96 – 0498/77.49.01

Permanences : du lundi 19 août au
vendredi 23 août 2024 de 10h à
12h et de 16h à 18h ou sur RDV en
téléphonant directement à la
direction : 0498/77.49.01.



**Ecole communale
de Rance**

Alias Ecole communale Pomme et
Plume de Rance
Rue Carrière, 1a
6470 Rance
Contact : Amélie Graveel
Tél. : 060/41.15.65

Permanences : du lundi 19 août au
vendredi 23 août 2024 de 10h à
12h ou sur RDV au 060/41.15.65.

AUTRES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES



**Académie de musique
et de danse**

Grand'Rue, 51a
6470 Rance
Direction : Jacky Coppens
Tél. : 060/41.23.57
jackycoppensab@gh@gmail.com
www.academiebhb.be

Rentrée académique
le lundi 26 août, réinscriptions
au secrétariat à partir de
cette date les lundi et
mardi de 14h30 à 18h30, le
mercredi de 12h30 à 16h30,
le jeudi de 14h30 à 16h30
et le samedi de 9h à 12h.



**ITCF David
Lachman de Rance**

Rue Pauline Hubert, 40
6470 Rance
Direction : Koulischer Sarah
Tél. : 060/21.06.70
accueil@itcfrance.be
www.itcfrance.be

Inscriptions au : 060 21 06 70
L'école est ouverte, tous les
jours pendant les périodes
scolaires de 9h à 16h (12h le
mercredi).



**EAFC
de Rance**

Rue Pauline Hubert, 40/2
6470 Rance
Direction f.f : Roxane Dejonge
Tél. : 060/41.16.28
secretariat@eafcrance.be
www.eafcrance.be
Rejoignez-nous sur
Facebook : EAFC Rance

Inscriptions : du 03 juin
au 28 juin les lundis,
mardis et jeudis de 9h00 à
12h et de 13h à 18h.
Les vendredis de 9h
à 12h00.
Reprise des inscriptions
le jeudi 20 août selon
le même horaire.

**Préparez la
rentree scolaire
à Sivry-Rance**

RÉSERVER UNE SALLE COMMUNALE EN LIGNE, C'EST simple et rapide !

Le saviez-vous ? Nos salles communales sont, depuis de nombreux mois, proposées à la réservation en ligne. L'Administration communale a opté pour le système « Mariloo » qui proposait déjà de nombreuses possibilités de location de salles en Belgique et en France pour les instances publiques.

FACILITE & MODERNITE

Tel un site Internet de réservation classique, le **site Mariloo** propose nos différentes salles communales à la location. Après visualisations des photos intérieures et extérieures, des équipements disponibles, un formulaire en ligne vous est proposé afin de renseigner vos coordonnées et détails / demandes spécifiques sur votre événement.

Votre requête est alors envoyée à notre service « Location de salles » qui évalue les disponibilités et analyse les détails de votre demande. Ce dernier reprend alors contact avec vous afin d'acter les dates et vos besoins, organiser le paiement et la remise des clefs.

EN PRATIQUE

Pour découvrir ce système de réservation, rendez-vous sur le site Internet communal (<https://www.sivry-rance.be/ma-commune/services-communaux/location-de-salles/contact-locations-de-salle>) ou sur le site www.mariloo.com

CONTACT

Vous souhaitez un conseil, une aide ou plus de renseignements, notre service « Location de salles » reste bien tendu à votre disposition :

Gwendoline WATTEL
Gwendoline.wattel@sivry-rance.be ou
salles@sivry-rance.be

8 Locations à Sivry-Rance



Salle - Sivry-Rance - Centre culturel

Grande salle polyvalente à Sivry-Rance

2 300 m²

À partir de
300 € / jour



Salle - Sivry-Rance - Salle des fêtes de Soutins

Grande salle polyvalente à Sivry-Rance

1 500 m²

À partir de
150 € / jour



Salle - Sivry-Rance - Maison de village de Montbliort

Salle des fêtes à Sivry-Rance



François Ducarme
Echevin des salles communales

LA CIRCULATION EN FORÊT TANT DÉCRIÉE À Sivry-Rance

Plusieurs d'entre vous me demandent à nouveau de ré-expliquer une nouvelle fois ce qui est autorisé de faire ou de ne pas faire en forêt en matière de simple circulation. Je vais donc tenter d'être le plus clair possible puisqu'une petite minorité clame haut et fort que nous (je) avons fermé de multiples voies qui auraient été autorisées dans le temps ou qui devraient l'être par prescription trentenaire.

CHRONOLOGIE SUR LE SUJET ...

Essayons dans un premier temps de broser une ligne du temps simple mais la plus complète possible dans ce domaine.

- **1854** : Ancien Code Forestier qui a été remanié sur divers aspects et ce, principalement en matière de gestion forestière ;
- **1996** : Apparition pour la première fois de la notion de circulation en milieu forestier telle que nous l'entendons aujourd'hui via un décret wallon spécifique ;
- **2008** : Adoption du nouveau Code forestier wallon qui intègre le décret de 96 relatif à la circulation en milieu forestier ;
- **2014** : Adoption du décret relatif à la petite vicinalité.

SUR CETTE BASE VÉRIFIABLE, QUE PEUT-ON EN DÉDUIRE ?

1) Avant 1996, **la notion de circulation en forêt telle que nous l'envisageons aujourd'hui n'existait pas**. On peut certes s'en offusquer mais effectivement, depuis 1854 jusqu'à 1996, la seule référence de circulation en forêt et ce, partout en Belgique dans un premier temps et ensuite en Wallonie dans un second (1980, à la régionalisation) n'est mentionnée qu'à l'article 107 de cet ancien Code forestier.

Que disait-il ? Que pour pouvoir circuler hors voies et chemins ordinaires (soit en dehors de ce qui existait à l'Atlas des Voies et Chemins ordinaires, il fallait un motif légitime.

Ce motif légitime était soit d'être un exploitant, un ouvrier d'exploitant, un adjudicataire du droit de chasse ou un associé ou commettant, un représentant propriétaire, un agent de l'administration des eaux et forêts, une personne habilitée par l'administration (scientifique, autre) etc ...

Bref, à aucun moment, n'apparaît dans cette législation la notion de circulation pour le simple plaisir de marcher, de randonner, de faire du VTT ou de circuler à cheval pour se promener. Ceci était particulièrement malheureux mais c'était comme ça.

Et comme c'était comme ça, les gestionnaires journaliers de l'époque ont fait installer des barrières et des affichettes mentionnant cet article 107 de Code Forestier.

Ces barrières ont été placées aux diverses voies de gestion du milieu forestier, soit les limites de coupes, de compartiments, les voies de vidange et autres layons de chasse.

Certains vous diront qu'il y avait déjà des chemins et des sentiers depuis belles lurettes et que cela était autorisé. C'est faux puisque de toute manière la législation ne donnait l'autorisation de circuler sans motif légitime que sur ce qui figurait à l'atlas des voies et chemins ordinaires.

J'ajoute que de multiples PV ont été dressés sur base de cet article 107 et que les tribunaux de l'époque n'y voyaient que l'application de la législation.

Que peut-on en déduire ?

Que très peu de chemins et autres sentiers étaient autorisés en forêt, il suffit pour s'en rendre compte de consulter l'atlas des Voies et chemins ordinaires.

Et c'est pour cela que le Collège communal et votre serviteur plaidons pour un balisage de sentiers et chemins sur l'ensemble de la surface boisée de l'entité communale.

De la sorte, ce qui est balisé est certain et n'est sujet à aucune forme d'interprétation.

Une certaine forme de tolérance était pourtant acceptée par les agents forestiers de l'époque mais on est loin, très loin d'envisager que tout ce qui existait était des voies et chemins qui allaient tomber sous le domaine public.

2) En 1996, le Ministre LUTGEN (Père) fait adopter un **décret spécifique relatif à la circulation en forêt**. C'est en gros cette législation qui régit de nos jours la circulation sans motif légitime. Enfin, la notion de circulation en forêt telle que nous la concevons de nos jours entre en vigueur. Malheureusement, cette législation a été mal ficelée. Elle est basée sur le fait que tout ce qui n'est pas interdit est autorisé. Or, le prédécesseur du Ministre LUTGEN, le Ministre HISMANS prévoyait plutôt un texte qui prônait le contraire, soit tout ce qui n'est pas autorisé est interdit. A l'époque, il n'a pas été suivi et c'est la version « LUTGEN » qui a prévalu. Et après, on s'étonne de voir des barrières et autres panneaux fleurir là, où incontestablement on ne pouvait pas aller !

J'entends aussi que de toute manière, la prescription trentenaire s'applique pour ce que certains utilisent plus que douteusement comme chemins et sentiers. De toute évidence, cette prescription trentenaire ne pourrait s'appliquer qu'au 1er janvier... 2026, soit 30 ans après la première législation parlant de circulation simple en forêt, soit le 1er janvier 1996.

3) En 2008, le **nouveau Code forestier est d'application** et la logique de circulation en forêt y est confortée et c'est très bien ainsi. Mais comme évoqué, elle y est confortée dans l'optique que tout ce qui n'est pas interdit est autorisé. Et cette législation, bien qu'étant particulièrement utile et nécessaire laisse une trop grande interprétation à l'utilisateur.

4) En 2014, le **décret relatif à la petite vicinalité est enfin adopté** et c'est là aussi une excellente chose mais ce texte particulièrement utile, nécessaire et salvateur ne peut pas gommer ce qui prévalait avant.

En conséquence, nous (je) n'avons rien fermé comme voiries publiques et à aucun moment nous n'avons fait l'objet de plaintes en bonne et due forme.

J'ajoute que tout ce qui a été réalisé en forêt l'a été et l'est toujours avec l'assentiment du Département de la Nature et des Forêts et dans le respect des règles d'usage.

Néanmoins, nous constatons que certains abuseurs publics en arrivent à contester l'autorité du DNF, à outrepasser les règles et à contester systématiquement l'action publique en matière de circulation en forêt à Sivry-Rance, mais aussi ailleurs.

C'est pourquoi ci-après, **vous pourrez prendre connaissance de deux courriers successifs**. Le premier consiste à un constat et une série de questions que le Collège communal pose à l'Inspecteur Général du DNF et le second, c'est la réponse de ce dernier au Collège.

Vous y constaterez que rien n'est simple, que le sujet est particulièrement sensible mais à aucun moment nous ne sommes qualifiés d'être hors de la législation comme certains le prétendent, tout simplement parce qu'avant le décret relatif à la circulation de 1996, il y avait bien autre chose mais pas ce que certains voudraient que ce soit.



Alain Lalmant
Echevin des Forêts



Monsieur Pascal LAMBERT, Inspecteur Général,
Département de la Nature et des Forêts
Avenue Prince de Liège, 07
5100 - NAMUR (Jambes)

Agent traitant : LALMANT Mélanie. Tél. 060/41.41.11 - melanie.lalmant@sivry-rance.be

OBJET : -1.811.122.53 Circulation en forêt : Difficultés de cohabitation accrues.

Monsieur l'Inspecteur Général,
Cher Monsieur Lambert,

Le présent courrier vous est adressé parce qu'il nous semble de notre devoir en qualité de pouvoir Local de tirer une énième fois la sonnette d'alarme d'un système qui semble arrivé en bout de course.

De quoi s'agit-il ? Vous n'ignorez pas que dans un village, tout se sait, tout se chuchote, tout s'exagère et tout s'interprète !

Ainsi, un vent favorable nous informe que le Président d'une A.S.B.L. connue en matière de petite vicinalité et, de plus en plus en matière de circulation en forêts, vous a adressé dernièrement un courriel pour un souci de circulation en forêt au bois Paul Furlan à Rance la veille d'une battue de destruction autorisée.

Nous vous passons les détails de cette nouvelle péripétie sauf peut-être le fait qu'il nous paraît, à tout le moins, inacceptable qu'une association lobbyiste tente, une nouvelle fois, de dicter systématiquement les droits et devoirs d'une administration de tutelle et surtout, cherche à intimider ouvertement un agent forestier (OPF) dans l'exercice de ses fonctions.

De notre côté, nous sommes l'objet de nombreuses interpellations de titulaires de droit de chasse faisant état de circulation en forêt lors d'activités de chasse annoncées, de multiples constats d'incapacité à faire respecter la législation en la matière par les agents du DNF, du flou le plus complet qui s'installe de plus en plus dans les esprits et en conséquence d'un très très gros souci de manque de sérénité.

3) La forêt communale de Sivry-Rance comporte ± 2.400 hectares dont la quasi-totalité est composée de feuillus et dédiée à NATURA 2000.

Notre aménagement forestier nouvellement reconduit officialise ± 6 % de cette surface en zone centrale de conservation et ce sont principalement des zones de réserves forestières intégrales. Cependant, ces zones fragiles sont bien souvent des fonds humides traversés par l'une ou l'autre limites d'aménagement.

Et donc, ici aussi, elles présentent à nouveau le caractère dit « empruntable ».

Comment apporter la quiétude nécessaire à ces zones spécifiques sachant qu'en matière de chasse, il est difficile d'y empêcher la pratique ?

Nous aimerions vous lire à ce sujet.

4) Lors d'activités de chasse, les adjudicataires ayant sollicité des interdictions de circulation sont pourtant confrontés plus qu'habituellement à des personnes affirmant ne pas avoir vu d'affiche rouge. Et lorsque le Préposé forestier veut interpellé les personnes, ils leur sont très aisés d'invoquer le fait d'être entrés soit par une voie de vidange ou encore un cloisonnement. En conséquence, vos agents sont totalement démunis, voire même encouragés à ne pas ou plus intervenir pour ce genre de délit.

Nous répétons que le système démontre toutes ses failles. La législation est beaucoup trop floue, ne permet pas ou plus un contrôle sérieux et décourage incontestablement toute volonté de faire en sorte que le bien commun soit respecté.

Quel sera la responsabilité du législateur, du SPW, de la hiérarchie du DNF, de l'agent en la matière le jour où un accident surviendra et qu'un Tribunal constatera que la législation en place ne permet pas une application avec un minimum de rigueur.

Nous aimerions vous lire à ce sujet.

5) Les esprits s'échauffent, toutes les parties, du haut de leurs certitudes respectives, semblent ne plus pouvoir cohabiter dans un esprit serein.

Des panneaux, des chaises de battues, des pavillons, des postes de battue sont détruits.

On nous rapporte même des actes prémédités de circulation préalable à une activité de chasse en vue de faire avorter l'action de chasse.

Bref, vous l'aurez compris, un manque à gagner s'insinue et gangrène cette activité.

Des adjudicataires réfléchissent à laisser tomber pour manque total de jouissance du bien et incapacité de l'administration à le juguler.

Il est probable que dans un avenir relativement proche les recettes communales liées à cette activité vont irrémédiablement baisser par manque concret de moyen légaux.

Que comptez-vous mettre en place pour enrayer ce constat ?

Nous aimerions vous lire à ce sujet.

Nous pensons même que l'esprit de notre plan d'aménagement forestier dernièrement reconduit ne garantit plus du tout le sacro-saint équilibre entre les 4 différentes fonctions de la forêt. Il semble que seules les fonctions écologique et sociale soient considérées comme prioritaire et force est de constater qu'aux yeux de certains, la fonction sociale soit prédominante.

Or, le Département de la Nature et des Forêts a toujours été le gestionnaire historique des biens forestiers des Pouvoirs Locaux et nous constatons qu'on ne vous donne pas les moyens légaux pour que les fonctions économique et cynégétique soient exercées en toute sérénité.

C'est pourquoi, nous souhaiterions que vous répondiez clairement, simplement, honnêtement et sans langue de bois aux diverses interrogations suivantes :

1) Le Président de ladite association évoquée en début d'intervention revient régulièrement sur la notion de prescription trentenaire de l'utilisation de sentiers et/ou chemins en milieu forestier.

Or, le décret de circulation en forêt date de 1996. Avant, la circulation en forêt était régie par l'article 107 de l'ancien Code forestier. Ce dernier parlait de motif légitime pour pouvoir circuler hors voies et chemins ordinaires. Il était communément convenu que limites de coupes, limites de compartiments, voies de vidange, layons de chasse, etc. ne faisaient partie des dits voies et chemins ordinaires.

Comment dès lors invoquer une prescription trentenaire pour ce qui relèverait plus d'une infraction ? Il est donc totalement abusif d'invoquer ainsi une servitude de passage en bonne et due forme.

Je vous rappelle d'ailleurs que sur cette base, avant 96, de nombreux PV et/ou avertissements ont été dressés pour passage hors voies et chemins.

Par ailleurs, à supposer qu'il y ait prescription trentenaire, la date de 2026 nous semble plus appropriée.

Nous aimerions vous lire à ce sujet.

2) Vos services territoriaux ont toujours géré notre patrimoine en bon père de famille. Néanmoins, depuis quelques temps, la technique sylvicole des cloisonnements semble être instaurée. Il y a ainsi à certains endroits un cloisonnement tous les 50 mètres.

Ne sommes-nous pas en train de nous tirer une balle dans le pied puisque pour certains, désormais, ce cloisonnement devient systématiquement une voie qu'empruntent les différents usagers conformément à ce que préconisent les irréductibles de la circulation en forêt. Il en est de même pour les voies de vidange.

Vous nous direz que si nous ne voulons pas que sur ces cloisonnements ou autres voies de vidange la circulation soit réelle, il nous est loisible d'apposer « barrières et/ou panneaux ».

Cela reviendrait donc à installer une pléiade de panneaux et de barrières que directement on nous reprocherait à grands coups médiatiques.

Qu'avons-nous comme marge de manœuvre à ce sujet ? Nous envisageons de solliciter vos services territoriaux pour stopper cette technique « Boule de neige ».

Ne sommes-nous pas pieds et poings liés à suivre une démarche que vos services génèrent mais qu'ils sont totalement incapables de gérer ?

Nous aimerions vous lire à ce sujet.

Administration Communale
Grand Place, 1 à 5100 SIVRY-RANCE

Tél. 060/41.41.11
Fax 060/41.41.10

commune@sivry-rance.be
www.sivry-rance.be

Télégraphe l'appellation officielle donnée de Sivry-
Rance sur l'Appellation carte Google play



Dans un tel contexte, vous conviendrez, Monsieur l'Inspecteur Général, cher Monsieur Lambert, que nous, Pouvoir Local, nous ne pouvons rester inactif devant un tel constat.

C'est pourquoi nous nous permettons d'insister sur la clarté, la simplicité, l'honnêteté et l'absence de langue de bois dans les réponses qu'il vous plaira de nous transmettre dans les meilleurs délais.

De vos réponses, dépendront les suites qu'il nous appartiendra ensuite d'y apporter mais sachez déjà que nous comptons interpellé aussi bon nombre de nos Collègues communaux, l'Union des Villes et communes, des Parlementaires et d'autres Mandataires car il nous paraît inconvenant de laisser cette situation en l'état.

Nous restons à votre entière disposition pour toute information complémentaire jugée utile et nous vous prions de croire, Monsieur l'Inspecteur général, cher Monsieur Lambert en l'assurance de nos sentiments les plus cordiaux.

Le Directeur général f.f.,

R. PESTIAUX

PAR LE COLLEGE,

Le Bourgmestre,



J-F. GATELIER

L'Échevin de l'Environnement,

A. LALMANT

Administration Communale
Grand Place, 1 à 5100 SIVRY-RANCE

Tél. 060/41.41.11
Fax 060/41.41.10

commune@sivry-rance.be
www.sivry-rance.be

Télégraphe l'appellation officielle donnée de Sivry-
Rance sur l'Appellation carte Google play



Jean-François GATEUR
Bourgmestre de Sivry-Rance
Administration communale de Sivry-Rance
Grand-Place 2

6470 SIVRY-RANCE

Objet : Votre courrier référencé 1.811.122.53 « Circulation en forêt : Difficultés de cohabitation accrues »

Monsieur le Bourgmestre,

Votre courrier mieux référencé en objet a retenu toute mon attention. En effet, la problématique de la circulation en forêt et plus particulièrement les conflits qui y sont liés est également une source de préoccupation importante pour le DNF.

La situation que vous décrivez n'est pas propre à la commune de Sivry-Rance et il nous faut constater que les interprétations juridiques de certaines fédérations d'usagers divergent avec celles qui étaient les nôtres jusqu'à présent et qui ont conduit notre action en matière de gestion et de répression parfois depuis de nombreuses années.

La difficulté principale à laquelle nous sommes confrontés vient de la juxtaposition entre les prescriptions du code forestier et celles du décret relatif à la voirie communale du 6 février 2014. Selon qu'on donne la prévalence aux unes ou aux autres, les interprétations divergent et un dialogue de sourds s'installe à coup d'arguments juridiques.

Force est cependant de constater que la jurisprudence sur le sujet tend à accorder le bénéfice du doute aux usagers dès lors qu'ils seraient verbalisés pour circulation hors voies ouvertes à la circulation du public alors que le caractère fermé de la voie n'est pas explicite sur le terrain. La seule solution serait donc de placer une multitude de panneaux ou barrières en travers de tout ce qui pourrait s'apparenter à des voies de circulation, ce qui n'est pas concevable. Cette méthode est d'ailleurs régulièrement attaquée par les mêmes fédérations au titre que le DNF n'est pas compétent pour décider ce qui relève d'une voie publique au sens large (voie

publique ou voie ouverte à la circulation du public ou servitude trentenaire) dès lors que cette compétence relève seulement des conseils communaux, en application du décret sur la voirie communale du 6 février 2014.

Ce même décret prévoit toutefois les procédures pour créer ou supprimer des voiries ou en limiter l'usage à une catégorie d'usagers par exemple, par adoption de règlement(s) complémentaire(s) de voirie. Nous pensons donc que les voiries dont la nécessité de fermeture revêt un caractère stratégique devraient faire l'objet de cette procédure dont la mise en œuvre revient au propriétaire, ici la commune.

Nous sommes bien conscients que ces procédures sont très lourdes à mettre en œuvre pour un propriétaire avec un résultat qui ne peut être garanti. C'est pourquoi, nous pensons que seule des modifications législatives permettraient de retrouver de la sérénité dans les débats, une certaine souplesse dans les procédures dès lors qu'il s'agit de gestion forestière (création de coupe-feux, de réseau d'exploitation ou encore de trail de chasse) et surtout du bon sens et de la clarté sur le terrain pour tous les acteurs.

Concrètement, nous pensons que les actions suivantes devraient être entreprises :

- Révision en profondeur du code forestier en matière de circulation du public ;
- Articulation du code forestier avec le décret voirie communale sur les volets des compétences entre gestionnaires et propriétaires et ainsi que celui du statut des voiries ;
- Renforcement de la signalétique et du balisage ;
- Cartographie non équivoque du statut des voiries et de leur(s) gestionnaire(s) ;
- Publication en ligne de l'atlas des voiries mis à jour sur le Géoportail de la Wallonie ;
- Communication ciblée ;

Une bonne partie de ces pistes d'actions sont d'ailleurs reprises dans l'avis du CESE de Wallonie du 29 septembre 2022 qui en appelle au pouvoir politique afin de clarifier la situation. En effet, les deux premiers points ci-dessus ne relèvent pas de la compétence de l'administration et doivent dès lors être pris en main par le pouvoir législatif.

Nous craignons comme vous que si aucune mesure législative n'est prise à court terme, le risque de voir se dégrader la situation est bien réel, mettant à mal l'équilibre difficile entre les fonctions de la forêt et notamment la mise en œuvre de techniques d'exploitation plus respectueuses des sols, la gestion de la faune ou encore la mise en place de politiques de conservation de la nature.

Mon équipe et moi-même nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prions de croire, Monsieur le Bourgmestre, en notre entier dévouement.

Michel BAILLIEU
Inspecteur Général

Copies : M. D. Bauwens – Directeur – Direction de Mons.
M. E. Declercq – Chef de cantonnement – cantonnement de Thuin.

CONTACT
Département de la Nature et des Forêts
Direction des Ressources forestières
Avenue Prince de Liège, 15
B-5100 Namur (Jambart)
Tél. : 081 33 56 34
Fax. : 081 33 56 11

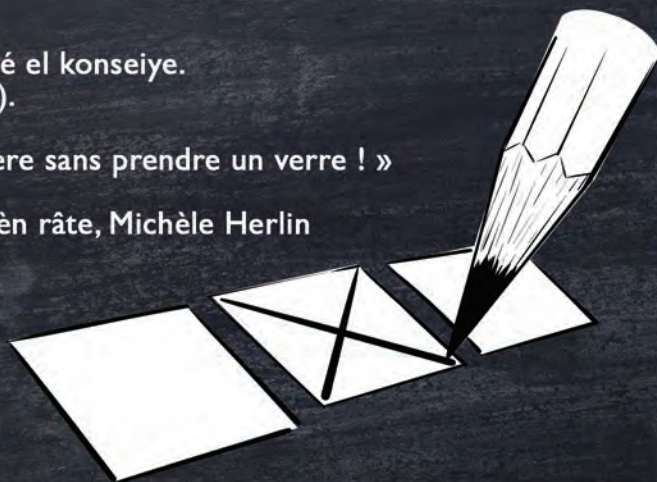
VOTRE GESTIONNAIRE
Vincent VERBEE
081-335836
vincent.verbee@spw.wallonie.be

VOTRE DEMANDE
Numéro
Non référencé

La petite chronique en wallon-picard

No v'la ô bon tan.
Min daboûr i no fôdra daler voter.
No-z-avon trwè bultin a scrire. Kom no ston oblidi del fê no fôra bèn el fê.
In ratindan no viyon tou lon dè voyes dè portrès dè tou lè djins ki veulen'té awè ene plas.
Après awè fé no dvwér dè sitoyin no sron in vakanses.
Min après stèle si on rmètra sa. I no fôra érkominser.
Sa sra pu nomer no mateur, no scabins (échevins) où éyé el konseiyé.
Sa sra el momin d'awè tou lè kabaleu (mot intraduisible).
No sron trankye pou un bon momin.
Y ôra-t-i un pèrdin ki dira kom din l'tan : « Direct carrière sans prendre un verre ! »

A bèn râte, Michèle Herlin



Jeudi
17 juillet 2024 à 19h30

Thème :

**Développer ses compétences
émotionnelles | en tant que
parent**

Sautin | Rue de Sourenne 1

Infos et inscription : 0490/117.602



Un soucis informatique ?

Pensez à l'EPN (Espace public numérique) de Sivry-Rance !

Grand'Rue, 17c
6470 Rance
Tél. : 060/51.35.32
Prise de RDV au
0490/117.600

HORAIRES :
Lundi : 13h-17h
Mercredi : 13h-17h
Jeudi : 08h30-12h
Samedi : 10h-12h (s/rendez-vous)

Contact : @ dominique.titeca@sivry-rance.be



"A FORCE DE REGARDER SON NOMBRIIL, ON NE voit pas l'horizon"



Lorsque la Région Wallonne lance son appel à projets « Parcs Nationaux de Wallonie », plusieurs communes dont Viroinval, Momignies, Chimay et Froidchapelle acceptent de rencontrer leurs interlocuteurs et adhèrent de suite. La Maison du Tourisme du Pays des Lacs s'y intéresse et estime que cela doit être fait en concordance avec la Forêt du Pays de Chimay.

OPPORTUNITÉS ...

Et c'est parti. La Wartoise qui y voit l'opportunité d'un développement économique majeur pour notre région rejoint le groupe de travail et cela ne peut être qu'une garantie de succès supplémentaire.

C'est donc sur base d'une démarche volontaire que tous se sont mis au travail pour construire ce projet qui a finalement été sélectionné par la Région Wallonne et 16 millions de subsides seront accordés.

Et Sivry-Rance ? La commune pourtant porteuse de nombreux atouts a refusé de participer malgré notre insistance et nos avertissements. ET s'il est vrai qu'un questionnaire a été déposé, il fallait d'abord montrer l'envie d'y participer.

POURQUOI CE REFUS ?

On peut constater que la majorité en place refuse systématiquement toute coopération avec d'autres communes ou associations, que ce soit avec l'AIGT (intercommunale dont dépend le home de Touvent), avec Mobilesem (nous sommes les seuls dans la Botte à ne pas participer), avec le Forem (la majorité a refusé l'offre d'une permanence décentralisée) La peur de perdre les revenus de la chasse ? Les deux conseils cynégétiques sont favorables au projet.

Ou peut-être tout simplement le refus d'ouvrir les forêts, rappelez-vous le placement intempestifs de 200 panneaux interdisant l'accès, ce qui n'existe nulle part ailleurs dans la Botte. Et pourtant Sivry-Rance fait partie de la Forêt du Pays de Chimay !

Bref, une formidable opportunité de relancer l'activité économique sur Sivry-Rance nous échappe et pire, le Parc National étant très attractif, on peut se douter que les touristes de demain préféreront aller dans le parc et ses multiples activités plutôt que de venir en séjour à Sivry-Rance. Chaque commune participante sera une porte d'entrée vers le parc et aura une vitrine interactive destinée à informer les visiteurs. De quoi les attirer, non ?

Par ce choix de la majorité MIL, nous sommes donc doublement perdants.

Le groupe ACE est en contact avec le Parc National pour envisager une intégration de Sivry-Rance à l'avenir. Mais le prix sera sûrement beaucoup plus élevé.

Le groupe ACE : Francis Biset, Dominique Nicolas, Camille Lobet, Maxime Lust et Arnaud Higny.



DU NEUF DE LA CELLULE BIEN-ÊTRE ANIMAL de Sivry-Rance



Connaissez-vous l'application « Animal Search » ?

C'est une application pour smartphone (Android et IOS) et site Web consacrée aux animaux perdus, errants ou trouvés sur la voie publique ayant pour but de les signaler afin d'assurer une prise en charge de l'animal dans les meilleurs délais.

FONCTIONNEMENT

L'application permet aux utilisateurs de se contacter entre eux, mais aussi de contacter les vétérinaires, refuges, services communaux, de voirie et de police se trouvant à proximité de l'endroit où l'animal a été localisé.

Selon votre appareil, il vous suffit de **scanner le QRCode ci-dessous pour l'installer.**

Cette application a été créée en 2020 par l'ASBL Animal Search, société privée, soutenue et reconnue par les pouvoirs publics qui respecte le RGPD et ne partage pas les données des utilisateurs.

Installée sur votre téléphone ou ordinateur, vous avez accès à une plateforme de centralisation des signalements.

Vous pouvez cliquer sur « **Signaler un animal** », faire une photo, le localiser grâce à la localisation automatique ou le faire manuellement et donner des détails (espèce, état, signe distinctif, ...) de l'animal. Si vous n'avez pas de connexion Internet au moment de la prise de la photo, vous pouvez terminer chez vous sur votre ordinateur.

Dans l'autre sens, vous pouvez signaler la perte de votre propre animal et les données se croiseront peut-être. Vous avez compris que plus de personnes utiliseront l'application, plus celle-ci sera efficace et réactive.

Cette application offre bien d'autres services ... je vous encourage déjà à la tester ; **c'est entièrement gratuit.**

Petit rappel, tous les citoyens ont pour obligation de faire pucer leur chien et leur chat en plus de la stérilisation, mais il est impératif lors de **l'enregistrement sur CatID ou DogID de cocher la case permettant de lire les données du propriétaire.**

Trop d'animaux se retrouvent dans des refuges suite à ce malheureux petit détail.



L'administration communale est toujours à votre service si vous avez des difficultés pour aller sur le site. Un simple clic à parfois beaucoup d'importance.

Le 7 juillet, nous reconduisons notre journée du bien-être animal en collaboration avec Sivry-Sports, le Centre Culturel et une équipe de bénévoles que je remercie déjà pour leur aide indispensable et efficace à la réussite de cette journée.

Voici quelques informations pratiques :

- * Adresse : Rue Là-Haut, 21 - 6470 Sivry.
- * Accès gratuit !
- * Buvette et petite restauration sur le site.
- * Horaire : à partir de 10h.

AU PROGRAMME :

Diverses associations ainsi qu'artisans seront présents au travers de 30 stands répartis sur le site.

A partir de 11h, diverses démonstrations vous seront proposées par des professionnels.

Une balade canine sera aussi organisée au profit du refuge du Beaussart. Dernier départ à 16h. PAF : 3 €.

Une collecte de croquettes se fera au stand du Beaussart.

Mr l'abbé Xavier Huvenne, sera présent de 15h à 17h pour bénir les animaux.

Retrouvez toutes les informations sur l'Événement Facebook créé pour l'occasion "Journée du bien-être animal de Sivry".

Pour tout renseignement relatif à l'organisation et aux stands, n'hésitez pas à contacter :

- Tenret Isabelle : 0479/60.75.59
- Jeanmenne Doriane : 0497/70.75.29

Pour toute information générale, l'Office du tourisme est à votre disposition au 060/21.94.99.

Pour joindre le service bien-être animal, contactez Mme France Adant au 060/41.41.16.



Huguette Wérion
Echevine du Bien-être animal

JOURNÉE AU PROFIT DU

BIEN-ÊTRE ANIMAL

ANIMATIONS & DÉMONSTRATIONS | BALADE
ARTISANAT | STANDS D'ASSOCIATIONS

DIMANCHE 07 JUILLET

SIVRY

TERRAIN DE FOOTBALL

060/21.94.99

GRATUIT

Avec le soutien de la
Wallonie

ACTIVITÉ D'ÉVEIL AU MONDE AQUATIQUE POUR nos petits élèves

Dans le cadre d'une activité d'éveil à la protection de la faune aquatique, le CRSA (« Contrat de Rivière Sambre et Affluents ») a contacté l'école St-Joseph de Rance afin de participer à un programme d'élevage de truites Fario dans un aquarium au sein de la classe de P4-P5-P6. Une animation en classe a eu lieu afin de sensibiliser les élèves à la faune aquatique et sa protection avant la remise à l'eau des alevins. L'animatrice a expliqué les caractéristiques de la truite, son milieu de vie ainsi que sa morphologie.

VOICI LE TEXTE DES ÉLÈVES :

Tout d'abord, nous avons mis un sac poubelle sous l'aquarium pour faire un fond plus sombre avec des cailloux. Afin de purifier l'eau, l'installateur de l'aquarium a superposé du coton, de l'argile, une mousse noire ainsi que d'autres éléments afin d'obtenir un filtre. Nous avons installé une machine pour refroidir l'eau ainsi qu'une machine pour oxygéner l'eau. Samuel, Alexandre D. et Mathis ont rempli l'aquarium avec beaucoup de seaux d'eau.

Une personne de l'association est venue de Charleroi avec des alevins dans un récipient.

Il a déposé les poissons sur la table et a sorti une pipette de sa poche. Ensuite, il a commencé à enlever les poissons morts pendant le trajet. Il nous a expliqué le développement de la truite. L'heure était venue de les mettre dans l'aquarium.

Quotidiennement, au début de la récré, nous devions nettoyer l'aquarium. D'abord, on retirait les oeufs morts avec une pipette et un filet. Ensuite, on retirait 2 coupelles d'eau sale et on mettait 2 nouvelles mesures d'eau propre. Pour finir, on écrivait les données sur une feuille : le PH, les degrés, les morts, la date, le niveau de l'eau, si celle-ci était claire ou trouble et sans oublier si les machines marchaient bien. Malheureusement, on a eu quelques dizaines de morts.

Pour savoir quand nous pourrions relâcher nos alevins, les animateurs devaient calculer les degrés-jours. Un alevin a besoin d'un certain nombre de jours où la température doit être entre 8 et 10.

Après, on doit additionner toutes ces mesures afin d'atteindre 400 degrés-jours. Quand ils y arrivent, ils peuvent se débrouiller dans la rivière.

Pour retrouver les animateurs qui nous attendaient avec nos alevins, nous avons pris le bus pour arriver à Sivry. Pendant ce temps, les alevins étaient dans des bouteilles placées dans l'eau pour les habituer à la température de l'eau. Nous les avons mis à l'eau dans la rivière de l'Etang du Mont Rosé. C'est dans la rue Trieu Benoit. C'est là qu'on les a relâchés.

La dernière étape du projet est encore à venir. Les élèves participeront à une activité les pieds dans l'eau à la rencontre du milieu aquatique.



TRÈS BONNE NOUVELLE POUR LE VILLAGE de Sivry !

Depuis 10 ans la majorité en place, le groupe MIL, a tenté à deux reprises d'exproprier pour cause d'utilité publique, la prairie se trouvant à l'arrière de l'administration communale afin notamment d'y réaliser quelques places de parking bien nécessaires au centre du village de Sivry.

UN BEL ACCORD

Suite à un accord récent avec la famille Knoops, nous allons acquérir enfin cette prairie sur toute sa longueur. Celle-ci est traversée par un sentier public reliant le centre culturel à la rue de Martinsart ou à la rue du paradis. Une fontaine s'y trouve également.

PROJET D'AMÉNAGEMENT

Nous allons aménager dans cette prairie, un parc avec des bancs associé à un projet de végétal, une aire de jeux pour les enfants, et des nouveaux terrains de pétanque. Le long du chemin des amours nous allons également aménager une trentaine de place de parking pour les voitures bien nécessaires lors des activités au centre culturel.

Souvenez-vous, pour les plus anciens, un parc à la rue GODART a existé et a été supprimé lors de l'aménagement de la voirie en 2007.

Nous pourrons ainsi retrouver un parc tant souhaité par les chevrotins et les chevrotines.

Jean-François Gatelier
Bourgmestre de Sivry-Rance



Commune de Sivry-Rance 1e Division - SIVRY (56072)

Section A : n° 630 L, 640 G

Lot A = 62 Ares 97 Centiares

Lot B = 09 Ares 02 Centiares



REPAIR CAFÉ

«RÉPARONS ENSEMBLE»

4^e DIMANCHE
DU MOIS

Dans les bâtiments de la Maison Communautaire
Rue de Sourenne 1, à Sautin (ancienne école)

13H - 17H
GRATUIT

INFOS:

THIERRY ORBANT
0485.47.11.02
TORBANT@GMAIL.COM

LE CENTRE CULTUREL DE SIVRY-RANCE
060.45.57.93 OU PAR E-MAIL
SIVRYRANCECULTURE@GMAIL.COM



Nos services

- Secrétariat** ☎ 060/41.41.10
commune@sivry-rance.be
09h-12h / 13h-16h
- Tourisme** ☎ 060/21.94.99
officetourisme@sivry-rance.be
8h30-12h / 13h-16h
- Extrascolaire** ☎ 0490/11.76.02
edelie.moriame@sivry-rance.be

- Population** ☎ 060/41.41.12
☎ 060/41.41.13
population@sivry-rance.be
Lu, me, ve : 8h30-12h / 13h-16h
Ma, je : 08h30-12h
Permanence le 1er samedi du
mois : 09h-11h (sur RDV)
Chaque lundi sur RDV : 16h-19h
(sauf juillet et août)

Sur
RDV

- Urbanisme** ☎ 060/41.41.17
urbanisme@sivry-rance.be
lu : 09-12h
Du ma au ve : 09-12h / 13h-16h
Permanence le lundi :
18h 20h (sauf juillet et août)

Sur
RDV

- Travaux** ☎ 060/45.63.12
travaux@sivry-rance.be

Photos de couverture :
Calvaire de Sautin et son
panneau didactique
Parcours Astro sur le RAVeL, après
rénovation.
Eglise de Rance, vue de la ruelle "Prés
del kour"

Contact publicitaire :
REGIFO - 0498/53.88.48 - info@regifo.be

Contact bulletin communal :
Denis Virginie - 060/21.94.99
officetourisme@sivry-rance.be

Editeur responsable :
J-F Gatelier, Bourgmestre - gatelierjf@gmail.com

CHASSIS DECO

PORTES - CHÂSSIS
VOLETS - VERANDAS
PORTES SECTIONNELLES

BOIS - PVC - ALU
DEVIS GRATUIT



30 ans
d'expérience



NOUVEAU SHOWROOM

RUE DES COMBATTANTS 11 - 6470 RANCE
Tél. 0479 85 41 25 - 060 21 10 25 - Mail : chassisdéco@hotmail.com

MENUISERIE PEIFFER

6470 • SIVRY

MENUISERIE GÉNÉRALE • PLACARDS SUR MESURE
ESCALIERS SUR MESURE • CHASSIS • PARQUET
PORTES INTÉRIEURES • TERRASSES • BARDAGES
PORTES DE GARAGE • ...

0470.52.15.27

menuiseriepeiffer@hotmail.com

Peinture Façade-Décor



Travaux intérieurs : mise en peinture mur et plafond, peinture cuisine, peinture décoration, tapissage, enduisage gyproc, pose parquet et autres revêtements sol.

Travaux extérieurs : façade, corniche, châssis, porte de garage, hydrofuge.
Nettoyage Kärcher terrasse.

0493 50 69 18

peinturefacadedecor@outlook.com
Toutes régions • Devis gratuit



Rue Pauline Hubert, 40/2
6470 RANCE

060/41 16 28

secretariat@eafcrance.be

www.eafcrance.be

ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT POUR ADULTES ET DE FORMATION CONTINUE DE RANCE

Notre offre de formations

→ Permis de conduire théorique
4 soirées/semaine - 2 semaines

→ Chocolaterie confiserie :
niveau élémentaire
1 soirée/semaine - 6 mois

→ Pâtisserie : Découverte de la
pâtisserie niveau 1 et 2
1 soirée/semaine - 1 an

→ Œnologie : Vins méditerranéens
et continentaux
1 soirée/semaine - 1 an

→ Langues
1 soirée/semaine - 1 an
• Espagnol UE3
• Espagnol de niveau avancé UE1-UE2

→ Assistant logistique en unité de
soins et/ou service d'urgences
3 journées/semaine - 1 an

→ Aide soignant : actualisation des
actes infirmiers délégués
1 jour/semaine - 3 mois

→ Art de la table - Art floral
1 soirée/semaine - 1 an

→ Aide familiale
5 jours/semaine - 18 mois

NEW!

→ Technique de massage
1 soirée/semaine

→ Installateur électricien résidentiel,
industriel et tertiaire
4 soirées/semaine - 2 ans
Unique dans la région !

→ Stérilisation en milieu
hospitalier
1 matinée/semaine - 1 an

→ Assistant
pharmaceutico-technique
3 jours/semaine - 2 ans

→ Spécialisation
en milieu hospitalière assistant
pharmaceutico-technique
2 soirées/semaine - 1 an
(Uniquement en distanciel)

→ Secrétariat médical
5 jours/semaine - 1 an

→ Assistant vétérinaire
3 jours/semaine - 2 ans

→ Ambulancier en transport non
urgent de patients. Convention
avec Ambulance Horizon
2 jours/semaine - 1 an

→ Connaissances de gestion de
base
2 soirées/semaine - 6 mois

→ Initiation à la photographie
1 soirée/semaine - 1 an

Nos horaires et conditions
d'inscription figurent
sur le site internet
www.eafcrance.be

Période inscription :

Du 03 juin au 28 juin
les lundis, mardis et jeudis
de 9h00 à 12h00
et de 13h00 à 18h00

Les vendredis de 9h00 à 12h00

Reprise des inscriptions
jeudi 20 août

Rejoignez-nous sur
f EAFC Rance

